

L'histoire stupéfiante du « pacte de corruption » entre Nicolas Sarkozy et le dictateur Kadhafi

Intro

00:00

- L'affaire Sarkozy-Kadhafi est une enquête et une affaire hors norme qui concerne des millions d'euros transférés par des dirigeants libyens liés au terrorisme à l'équipe de Nicolas Sarkozy
- 00:13.
- Nicolas Sarkozy et 12 coaccusés sont jugés pour corruption passive, recel de détournement de fonds publics, financement illégal de campagne électorale et association de malfaiteurs
- 00:27.
- L'affaire a débuté avec des premières révélations en 2011 et a duré près de 14 ans
- 01:51.

Pourquoi Nicolas Sarkozy est jugé maintenant.

01:28

- Le procès arrive seulement maintenant en raison des moyens limités de la justice française et de la complexité de l'affaire
- 01:53.
- La justice a peu de moyens pour enquêter sur des affaires de corruption, avec des juges d'instruction ayant de 60 à 80 autres dossiers à travailler en plus de celui-ci
- 02:36.
- L'affaire implique des enquêtes dans 21 pays, des centaines d'auditions et des perquisitions, ce qui rend l'enquête difficile et lente
- 03:13.
- Le manque de moyens est le révélateur d'une absence de prise de conscience dans le monde politique français sur les ravages de la corruption
- 03:44.

Le début de l'enquête

06:17

- Une enquête est lancée en 2011 suite à la réception d'un e-mail contenant des archives numériques de Ziad Takieddine, un intermédiaire présumé dans des affaires de corruption
- 06:23.
- Les archives contiennent des milliers de documents, des rapports, des notes manuscrites et des photos, notamment des vacances avec des proches de Nicolas Sarkozy
- 08:08.
- Les documents permettent aux journalistes de rentrer dans le « ventre de schéma de corruption » au plus haut niveau de l'État
- 08:46.

Quel contexte au début des années 2000

09:28

- En 2005, les relations entre la France et la Libye sont tendues en raison des attentats terroristes commis par la Libye, notamment l'explosion d'un avion de ligne UTA en 1989
- 10:37.
- La Libye est dirigée par le dictateur Mouammar Kadhafi, qui a des liens avec des groupes terroristes
- 09:59.
- Après les attentats du 11 septembre 2001, Kadhafi tente de rentrer dans le concert des nations en mettant fin à son arsenal chimique et en indemnisant les victimes du DC 10 UTA
- 11:52.
- L'équipe de Nicolas Sarkozy, emmenée par Ziad Takieddine, tente de profiter de ce réchauffement diplomatique pour ses propres intérêts
- 12:37.

Les premières rencontres secrètes entre le gouvernement français et la Libye

12:39

- En 2005, des premiers contacts se nouent entre l'entourage de Nicolas Sarkozy et les dirigeants libyens, alors que Sarkozy est ministre de l'Intérieur
- 12:43.
- Ziad Takieddine, un intermédiaire présumé de corruption, organise ces rencontres, ce qui est inhabituel, car il n'a pas de poste officiel au ministère de l'Intérieur
- 13:25.
- Takieddine prépare le premier déplacement de Claude Guéant, directeur de cabinet de Sarkozy, à Tripoli en septembre 2005, pour organiser la venue de Sarkozy quelques jours plus tard
- 14:01.

Le voyage secret de Claude Guéant à Tripoli

14:24

- Le voyage de Guéant est secret, même au sein de l'État français, et il rencontre secrètement Abdallah Senoussi, un terroriste recherché par la justice française
- 15:40.
- Takieddine écrit que ce voyage doit revêtir un caractère secret, car l'Élysée et le ministère des Affaires étrangères, dirigés par Jacques Chirac et Dominique de Villepin, sont des ennemis de Sarkozy
- 14:51.

Le début du pacte de corruption

16:40

- Quelques jours après le voyage de Guéant, Nicolas Sarkozy se rend en Libye pour un déplacement officiel, où il aurait noué le début du pacte de corruption avec Moammar Kadhafi, selon l'accusation
- 16:40.

Un intérêt pour la campagne Présidentielle de Nicolas Sarkozy ?

16:46

- En 2005, Nicolas Sarkozy se rend en Libye, où il rencontre le dictateur Kadhafi, officiellement pour discuter d'immigration illégale et de lutte contre le terrorisme
- 17:19
- Selon la justice, il y a eu un « habillage officiel » du déplacement, mais il s'est passé autre chose ce jour-là, marquant le début des sollicitations et d'un pacte de corruption
- 17:38
- Nicolas Sarkozy n'était pas encore candidat à l'élection présidentielle officiellement, mais il était déjà considéré comme le meilleur candidat de la droite
- 18:30

Des rencontres secrètes avec des proches de Kadhafi

18:43

- Claude Guéant, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, a rencontré secrètement Abdallah Sénousi, un terroriste ayant visé la France, en septembre 2005
- 18:44
- Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités Territoriales, a également rencontré Sénousi en décembre 2005, dans des circonstances similaires
- 20:50
- Nicolas Sarkozy a eu un tête-à-tête avec Kadhafi en octobre 2005, où ils ont discuté de la situation judiciaire de Sénousi
- 22:38

Un pacte de corruption ?

23:47

- Selon la justice, il y a eu un pacte de corruption entre Nicolas Sarkozy et Kadhafi, avec des versements d'argent libyen à des proches de Sarkozy
- 23:58
- Un virement de 440 000 euros a été effectué en février 2006, destiné à la campagne de Sarkozy, selon les juges
- 24:17
- L'équipe de Sarkozy a continué de tenter de faire sauter le mandat d'arrêt de Sénousi jusqu'en 2009, selon la justice. 25:14

Les transferts d'argent en cash

26:37

- Des transferts d'argent en cash ont été effectués via des valises de billets, ce qui est courant dans les affaires de corruption pour éviter de laisser des traces
- 26:46.
- Zia Takieddine a révélé qu'il a livré 5 millions d'euros en cash à Claude Guéant et Nicolas Sarkozy en trois remises en 2006-2007
- 28:58.
- Les juges ont identifié une scène dans laquelle Takieddine aurait remis une mallette à Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur le 27 janvier 2007
- 29:10.
- Nicolas Sarkozy a nié cette scène, affirmant qu'il n'était pas à Paris ce jour-là, mais a refusé de produire son agenda pour le prouver
- 29:34.

L'origine des fonds

30:31

- Les policiers et les juges ont retrouvé des témoignages et des preuves de l'existence d'espèces non déclarées dans la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy
- 30:35.
- Le trésorier de la campagne présidentielle, Eric Woerth, a affirmé que les 250 000 euros en liquide restants à la fin de la campagne provenaient de dons anonymes envoyés par la poste, mais cette explication n'a pas convaincu les enquêteurs
- 31:32.
- Claude Guéant, directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, a ouvert une chambre forte à la BNP à Paris pendant la campagne présidentielle, mais a affirmé qu'il s'agissait de stocker des discours de Nicolas Sarkozy, ce qui n'a pas convaincu les enquêteurs
- 32:50.

Pourquoi Nicolas Sarkozy est-il jugé et quelle est sa défense ?

34:43

- Nicolas Sarkozy est jugé pour son implication présumée dans un « pacte de corruption » avec le dictateur Kadhafi, et sa défense consiste à nier toute responsabilité personnelle dans l'affaire
- 35:09
- Les juges doivent déterminer si les faits présentés correspondent à une définition du Code pénal, et si Nicolas Sarkozy a commis un délit en autorisant des contreparties pour le régime libyen
- 35:39
- Nicolas Sarkozy a tenté de se dédouaner en accusant ses proches collaborateurs, notamment Brice Hortefeux et Claude Guéant, de l'avoir trahi
- 36:21

Le rôle de Nicolas Sarkozy dans l'affaire

37:00

- Selon l'accusation, Nicolas Sarkozy a autorisé des contreparties pour le régime libyen, notamment l'accueil de Mouammar Kadhafi à Paris en décembre 2007
- 37:13
- La défense de Nicolas Sarkozy argue que la France, comme démocratie, ne peut pas être accusée de corruption pour avoir accueilli un dictateur
- 37:28

La France déroule le tapis rouge au dictateur Kadhafi à Paris

37:40

- Nicolas Sarkozy est élu président de la République en 2007 et reçoit des messages de félicitations, dont un de Kadhafi, qui effectue sa première visite d'État en France peu de temps après
- 37:49.
- En décembre 2007, Kadhafi se rend à Paris pour une visite d'État de 6 jours, lors de laquelle il est accueilli avec les honneurs, ce qui choque une grande partie de la population française
- 38:18.
- Nicolas Sarkozy propose de vendre du nucléaire à la Libye de Kadhafi, malgré les réserves de l'Autorité de sûreté nucléaire en France et de l'entreprise Areva
- 39:39.

Les explications de la visite de Kadhafi

40:20

- À l'époque, on expliquait la visite de Kadhafi par la volonté de signer des contrats et de promouvoir les droits de l'homme, mais 4 ans plus tard, lors de la guerre contre Kadhafi, les mêmes personnes dirent le contraire
- 40:43.
- Des câbles diplomatiques de l'ambassadeur américain révèlent que la visite de Kadhafi était considérée comme une « lune de miel » entre Kadhafi et Sarkozy
- 41:08.
- Les juges ont suggéré qu'il y avait une « histoire secrète » derrière la visite de Kadhafi, qui pourrait être liée à un « pacte de corruption présumé »
- 42:01.

Sarkozy nie les faits, le fils de Kadhafi l'accuse

42:07

- Février 2011, des émeutes éclatent à l'est de la Libye, marquant le début d'un soulèvement contre Kadhafi, que la France soutient
- 42:13
- Nicolas Sarkozy nie avoir reçu des financements de la part de Kadhafi pour sa campagne électorale, arguant qu'il a fait la guerre à Kadhafi, ce qui prouverait qu'il n'a pas été corrompu
- 42:55

- Le fils de Kadhafi déclare que Sarkozy doit rendre l'argent qu'il a accepté de la Libye pour financer sa campagne électorale
- 43:31

Un carnet manuscrit révèle des versements pour la campagne de Sarkozy

45:02

- Un carnet manuscrit appartenant au Premier ministre de la Libye, Chukri Ganem, révèle des versements pour la campagne de Sarkozy en 2007
- 45:02
- Le carnet mentionne des versements de 6,5 millions d'euros pour la campagne de Sarkozy, consignés à la main par le Premier ministre libyen
- 45:52
- Ce document matériel affaibli la thèse de Sarkozy selon laquelle les accusations de corruption sont une fabrication
- 46:32

La mort de Kadhafi

46:51

- La mort de Kadhafi n'était pas prévue par le mandat de l'ONU
- 46:55
- La théorie selon laquelle un fils de Kadhafi aurait accusé Sarkozy d'avoir été financé par son père est peu crédible
- 47:07
- Il y a eu des témoignages et des éléments matériels dès 2007 qui remettent en question cette hypothèse
- 47:10
- La justice française n'a pas enquêté sur la mort de Kadhafi, ce qui pose des questions sur son implication dans les événements
- 47:21
- La France a bombardé la maison d'Abdallah Senoussi, ce qui a fait un mort civil et pose des questions sur les objectifs militaires
- 48:31
- Kadhafi a été identifié dans sa ville de naissance à Syrte et un avion français a tiré la dernière bombe de la guerre, mais il a miraculeusement survécu
- 49:02
- Kadhafi a été molesté et tué par des révolutionnaires, mais on ignore qui l'a abattu
- 49:38
- L'ONU avait demandé de faire une autopsie, mais les autorités libyennes l'ont refusé
- 49:50
- Il y a eu des enquêtes de presse et des spécialistes militaires qui disent qu'il y avait des forces spéciales françaises au sol autour de la scène
- 50:09
- Rien n'a été fait pour prendre Kadhafi vivant et l'emmener devant la Cour pénale internationale
- 50:24

La panique après la découverte d'un document secret

50:34

- Un document datant de décembre 2006 a été découvert, révélant une promesse de financement de la Libye pour l'élection présidentielle de 2007 pour un montant pouvant atteindre 50 millions d'euros
- 51:25.
- Le document est signé par Moussa Koussa, chef des services secrets extérieurs libyens et adressé au directeur de cabinet de Kadhafi, Béchir Saleh
- 52:10.
- La révélation de ce document a provoqué la panique, notamment chez Nicolas Sarkozy, qui a déposé plainte pour faux et usage de faux
- 53:57.

L'exfiltration de Béchir Saleh

54:40

- Béchir Saleh, visé par un mandat d'arrêt d'Interpol, a été protégé par la France et exfiltré vers le Niger puis l'Afrique du Sud
- 55:22.
- L'exfiltration a été organisée par Bernard Squarcini, chef des services de renseignement intérieur français, et Patrice Kedine, un proche de Béchir Saleh
- 55:07.

L'authenticité du document

56:27

- Les experts en écriture ont confirmé que la signature sur le document est bien celle de Moussa Koussa
- 56:43.
- Moussa Koussa a reconnu l'authenticité du contenu du document, mais a nié l'avoir signé
- 56:19.

Le pacte de corruption

58:01

- Les juges d'instruction ont écrit dans leur rapport de synthèse que l'exfiltration de Béchir Saleh fait partie du pacte de corruption
- 58:01.
- Béchir Saleh a été la « carte maîtresse » de Nicolas Sarkozy dans le dossier libyen, mais a été la cible d'une tentative d'assassinat en Afrique du Sud
- 58:24.

Pourquoi l'accusateur de Nicolas Sarkozy change de version ?

58:56

- L'accusateur, Ziad Takieddine, a changé sa version des faits en 2020, affirmant qu'il n'y a eu aucun financement libyen pour la campagne de Nicolas Sarkozy
- 59:12
- Cette rétractation a été filmée par des équipes liées au journal Paris Match et a été diffusée sur BFM TV
- 01:00:01
- Il a été découvert que cette rétractation était fausse et que Takieddine avait reçu une proposition de 4 millions d'euros pour changer sa version
- 01:01:05

La fausse rétractation et ses conséquences

01:00:52

- L'enquête a révélé que la personne qui a organisé cette fausse rétractation est Mimi Marchand, une femme d'affaires et communicante proche de Nicolas Sarkozy
- 01:02:14
- Mimi Marchand et ses complices présumés, dont Nicolas Sarkozy et sa femme Carla Bruni, ont été mis en examen pour subornation de témoins et association de malfaiteurs
- 01:02:46
- L'enquête a également révélé que Carla Bruni avait acheté un téléphone secret pour préparer cette fausse rétractation
- 01:02:58

Les conséquences pour Nicolas Sarkozy

01:03:09

- Nicolas Sarkozy est poursuivi pour subornation de témoins et association de malfaiteurs en vue de commettre une escroquerie au jugement
- 01:04:01
- Il y a une dizaine de mises en examen dans ce dossier, dont celle de Nicolas Sarkozy
- 01:04:16

Pourquoi l'accusateur de Nicolas Sarkozy revient à sa première version.

01:04:29

- L'accusateur de Nicolas Sarkozy a changé plusieurs fois de version, mais il revient à sa première version selon laquelle Nicolas Sarkozy a reçu de l'argent de Kadhafi
- 01:04:45.
- La défense de Nicolas Sarkozy essaie de faire croire que l'accusateur est fou et qu'il ne faut pas lui faire confiance
- 01:05:03.

- La défense de Nicolas Sarkozy essaie de faire croire que le dossier libyen est une pyramide qui repose sur un seul point, mais en réalité, il y a de nombreux éléments qui prouvent la culpabilité de Nicolas Sarkozy
- 01:06:05.

La défense du clan Sarkozy

01:06:43

- La défense de Nicolas Sarkozy est fondée sur la communication de crise et la création d'un spectacle d'indignation pour transmettre l'idée que les accusations sont impossibles et scandaleuses
- 01:07:35.
- La défense de Nicolas Sarkozy essaie de faire croire que les faits ne sont pas importants, mais en réalité, les faits documentés et les témoignages recoupés prouvent la culpabilité de Nicolas Sarkozy
- 01:08:14.
- L'auteur du texte souligne que ce qui compte dans une enquête journalistique et dans un procès, c'est la présence de faits et non la communication de crise
- 01:08:22.

Les pressions sur les journalistes pendant l'affaire

01:09:27

- Les journalistes ont subi des pressions et des attaques publiques durant l'enquête sur l'affaire Sarkozy-Kadhafi
- 01:09:54
- Les harcèlements judiciaires, les plaintes en dehors du droit de la presse et la surveillance sont quelques-unes des formes de pression exercées
- 01:10:19
- Les sources des journalistes sont les plus vulnérables et ont besoin d'être protégées
- 01:10:42

L'affaire Sarkozy-Kadhafi

01:10:54

- L'affaire a été largement médiatisée pendant 14 ans, mais certains aspects importants n'ont pas été révélés au public
- 01:10:57
- Les rapports de synthèse et le travail de la justice n'ont pas été suffisamment relayés par les médias
- 01:11:11
- L'histoire de terrorisme et le blanchiment d'un terroriste sont des aspects importants de l'affaire qui n'ont pas été largement couverts
- 01:11:29

Le procès et les implications

01:12:32

- Le procès est historique, car jamais un ancien président et trois anciens ministres n'ont été visés par de telles accusations judiciaires
- 01:12:45
- Les victimes du terrorisme demandent réparation face à un ancien chef de l'État
- 01:12:55
- La question du financement étranger et de la corruption est au cœur de l'affaire
- 01:13:00

Quels liens entre la justice et les médias

01:13:31

- Les médias et les politiques sont souvent impopulaires. Cependant, les médias ont le droit de parler d'affaires judiciaires en vertu de la loi sur la liberté de la presse de 1881.
- 01:15:00
- La présomption d'innocence est cardinale dans la démocratie judiciaire, mais cela ne signifie pas que les médias ne peuvent pas parler des faits établis
- 01:15:20
- La justice et la presse sont deux choses distinctes, la justice dit s'il y a eu un délit, tandis que la presse publie des faits vérifiés et d'intérêt général
- 01:16:04

Que risque Nicolas Sarkozy à l'issue du procès ?

01:16:49

- Nicolas Sarkozy risque une peine de 10 ans de prison et 375000 € d'amende s'il est jugé coupable de corruption
- 01:17:08
- Il a déjà été condamné définitivement pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire Bismuth
- 01:17:36
- Il a également été condamné en première instance et en appel dans l'affaire dite "Bygmalion" pour avoir dissimulé plus de 20 millions d'euros aux autorités de contrôle